

Lettre aux membres du gouvernement

Madame la Ministre,
Monsieur le (Premier) Ministre,

Votre gouvernement, notamment par la voix du Secrétaire d'État français au Commerce extérieur Matthias Fekl, tente actuellement de faire passer l'idée que le traité sur le commerce et l'investissement entre l'Union européenne et le Canada (CETA) est "un bon accord" ou l'"anti-TAFTA".

L'entrée en vigueur du CETA serait au contraire très nocive pour la France.

Il s'agit en effet d'un très mauvais accord car :

- le mécanisme d'arbitrage privé "investisseurs-État", même pompeusement rebaptisé « Système de Cour internationale sur l'investissement », demeure : l'intérêt général est mis sous la coupe de l'intérêt privé ;
- l'organe de coopération réglementaire, présent pour la première fois dans un accord de libre-échange, revient à donner aux entreprises multinationales un droit de veto sur les législations futures, et à institutionnaliser un filtrage en amont dans le processus de décision publique ;
- l'accord est évolutif puisqu'il permettra, par ce même mécanisme de coopération réglementaire, de poursuivre ultérieurement la libéralisation et l'abaissement des normes ;
- l'accord n'est pas compatible avec les engagements pris par la France lors de la COP21 : il va encourager l'exploitation outrancière des énergies fossiles et leur transport maritime et aérien, producteurs de dérèglements climatiques, et va empêcher la transition énergétique ;
- l'accord passe par pertes et profits deux tiers des Indications géographiques françaises ;
- en supprimant les droits de douane agricoles et en augmentant les importations de viande bovine et porcine, il aggravera la crise agricole et entraînera la faillite de très nombreuses exploitations ;
- avec la mise en place de brevets sur les semences, les paysans ne pourront plus ressemer une partie de leur récolte; tout paysan pourrait être poursuivi pour contrefaçon sur simple présomption ;
- alors que votre gouvernement affirme qu'il n'y aura pas de traité TAFTA tant que les États-Unis resteront sur leur position défensive, CETA ne va faire que renforcer la position des États-Unis du fait de la forte imbrication des économies nord-américaines : CETA, par un jeu de filiales, permettrait à nombre d'entreprises de droit états-unien d'instrumentaliser les dispositions du CETA. Peut-t-on sérieusement mettre en cause le traité avec les États-Unis (TAFTA) et ratifier le CETA ?

Vu les implications du CETA s'il est mis en œuvre et alors que la société française n'a jamais débattu de ce traité, son application provisoire serait un véritable scandale démocratique : le gouvernement français doit s'opposer au CETA.

Veillez agréer, Monsieur, Madame le Ministre, l'expression de mes salutations les plus citoyennes.